

Ech' Tchou Canard



SOMMAIRE

ÉTAT CIVIL

INFORMATIONS

MOT DU MAIRE

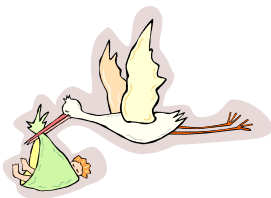
CONSEIL MUNICIPAL

VIE DU VILLAGE

JUILLET

2022

n°158



État Civil

Naissances :

Maé Éric Alain PRÉVOST, né le 16 mai 2022 à Amiens, demeurant au 5 rue neuve à Arvillers.

Hortense Marine Delphine VAN EECKE, née le 3 juin 2022 à Amiens, demeurant 8 chemin de procession à Arvillers



Décès :

Gilbert SOUILLARD, né le 11 janvier 1959 à Arvillers, décédé le 6 avril 2022 à EAUBONNE (Val d'Oise)

Jean-Noël Robert LECLERCQ, né le 7 janvier 1955 à Arvillers, décédé le 16 avril 2022 à Amiens.

Jean-Paul, Pierre, André PLET, né le 15 juillet 1946 à Arvillers, décédé le 22 avril 2022 à Rochefort (Charente Maritime).

Christel Raymond Yves LELOIRE, né le 11 mai 1959 à Arvillers, décédé le 13 mai 2022 à Abbeville

Ludovic Michel Maurice GUÉNET, né le 15 octobre 1962 à Saint-Maur-des-Fossés (Val de Marne), décédé le 19 juin 2022 à Amiens, demeurant 63 rue d'Hangest à Arvillers.



Mariage :

Monsieur ZABDYR Bartłomiej Jan et CHARBONNEL Bénédicte Emmanuelle Marie, domiciliés rue du moulin à papier 51/302, 1160 AUDERGHEM (Belgique), le 23 avril 2022.

Monsieur DUBOIS Thomas André René et ANCELLE Élodie Huguette Stéphanie Virginie Émilie, domiciliés 9 rue de la chapelle à Arvillers, le 7 mai 2022.

Monsieur BAIL Gary Lucien Victor et HEMERY Nadège Magalie Christelle, domiciliés 3 ferme bellevue à Laucourt, le 14 mai 2022.



RECENSEMENT

Les jeunes filles et les jeunes gens de la troisième période de l'année, nés en juillet, août et septembre 2006, doivent obligatoirement se faire recenser en mairie à leur date anniversaire.

Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile, adresse mail et numéro de téléphone. Les parents peuvent faire la demande.

PERMANENCE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 10h30.

Le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 10h.

Toutes demandes (en dehors des permanences) peuvent être :

- ✓ déposées dans la boîte aux lettres de la mairie
- ✓ enregistrées sur le répondeur au 03 22 37 40 14
- ✓ adressées par email à l'adresse électronique :

mairie.arvillers@wanadoo.fr

Adresse du site de la commune d'Arvillers :

<http://www.arvillers.fr>

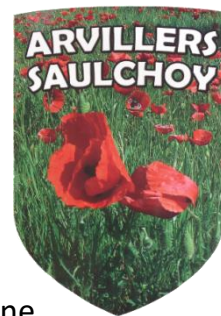
SECRÉTARIAT DE MAIRIE

informations

- Feux d'artifice le 20 août à l'occasion d'un mariage, les futurs époux vous prient de les excuser pour la gêne que cela pourrait occasionner.
- A la rentrée, une jeune fille du village participera à une célèbre émission le samedi soir sur TF1, soyez Attentif !



Le mot du Maire



Bonjour à tous,

Les vacances sont déjà là, à la rentrée, nous aurons une cinquième classe, mais pour le moment nous ne connaissons pas l'identité de l'enseignant qui y est affecté. Le matériel est commandé (vidéoprojecteur, chaises etc...). A la rentrée, il y aura une réunion des parents d'élèves dont les enfants vont à la cantine, nous ne pouvons plus accepter certains comportements. Certains petits se permettent tout et croient avoir tous les droits. Dégrader les tables (neuves), non-respect du personnel encadrant, bagarres entre eux parfois même chez des moins de 5 ans. Le conseil a voté un règlement intérieur qui sera appliqué dès la rentrée pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la cantine des éléments perturbateurs. Je suis très écœuré personnellement, quand je vais voir des parents pour des explications et même très surpris d'entendre comme réponse « mon fils est un dieu ! » Je prie les parents de bien vouloir faire la leçon à leur petit. Pour moi les responsables de ces attitudes ne sont pas les enfants mais leurs parents. Je connais bien le personnel encadrant qui effectue un travail sérieux et parfois pénible pour aller les mettre en cause. Au sujet des commandes de repas, l'explication a déjà été donnée plusieurs fois. Elle est expliquée régulièrement dans le Tchou canard et sur le site internet d'Arvillers. Les commandes se font à la semaine, auprès de la mairie, les mardis avant 11h00 et nous ne pouvons plus les modifier sauf pour raison médicale justifiée par un certificat du médecin pour pouvoir décompter le repas commandé. D'ailleurs, Nous invitons les parents à commander les repas AVANT LE 23 AOUT 2022 pour la rentrée scolaire.

Et pendant que j'y suis, comment voulez-vous que les enfants soient polis si certains parents n'ont pas l'éducation de vous dire bonjour. Alors que beaucoup de petits, eux, le disent « bonjour ».

Suite au problème de location de salle, il est vrai qu'il y a eu erreur de notre part, j'en ai été profondément gêné et écœuré. Je reconnais que ce problème n'a pas été facile pour les gens mais le courrier picard n'a fait qu'essayer de nous enfoncer un peu plus. Au sujet de la salle, c'est bien moi qui ai trouvé la salle et qui a réglé la location et le coût du matériel en plus, avec un chèque de dédommagement. Et bien évidemment remboursé la somme qui avait été versée à la commune. Au sujet de tous les messages sur Facebook ou autre, sachez que je n'en ai rien à faire et que je ne perdrai pas mon temps à répondre à ces détracteurs. Je ne réponds qu'à ceux qui ont le courage de venir me voir en face.

Pour rappel toute demande de location de salle qui n'est pas confirmée dans les 15 jours par un contrat et un versement pour confirmer la réservation, ne sera pas valable.

De toute façon que l'on parle en bien ou en mal de moi, le principal c'est que l'on en parle. Le jour où on n'en parlera plus c'est que je ne serai plus là.

Au sujet de la fête, pendant que j'y suis à écrire ce que je pense, les parties gratuites sont payées par la commune par l'intermédiaire du comité des fêtes et de la subvention qui lui est allouée et cela revient à 840 €. Et les parties gratuites ne sont remises qu'aux intéressés le samedi à 17h00 et le dimanche pour ceux qui étaient absents. Quand au sujet du Noël des enfants, la commune d'Arvillers est la commune qui donne le plus de moyens à ses écoles donc renseignez-vous bien. Les parents pourraient organiser une petite fête afin de récolter de l'argent pour le Noël et comprenez bien que la commune paie déjà la cantine, la garderie, le centre de vacances, le personnel encadrant,

le matériel, les frais annexes et cela revient à une somme non considérable de 80000 € toutes subventions déduites sur le budget communal. Et cela sans avoir augmenté les taux d'imposition du village depuis 22 ans.

Le 13 juillet aura lieu la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice et un repas républicain organisé par le football club d'Arvillers. Et Le 14 juillet une cérémonie à 11h30 aura lieu au monument aux morts et sera suivi d'un vin d'honneur.

Bonnes vacances à tous et à bientôt.

Yves Cottard

CONSEIL MUNICIPAL D'ARVILLERS

DU 15 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 15 avril, 20h30, le conseil municipal de la commune d'Arvillers, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. COTTARD Yves.

Date de convocation du Conseil municipal : le 07/04/2022

Présents : Monsieur Cottard Yves, Madame Moncond'huy Laetitia, Monsieur Desrousseaux Éric, Monsieur Boulanger David, Monsieur Brunel Michel, Monsieur Descamps Bertrand, Monsieur Dacheux Frédéric, Monsieur Soilleux Quentin, Monsieur Lepère Bruno, Madame Vandamme Claire, Monsieur Bonnefoy Thierry, Madame Douniol Alice, Monsieur Noyon Mathias.

Absents excusés : Monsieur Dumetz Pierre Gilles, Madame Darras Mélinda.

Pouvoirs : 0

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Madame Moncond'huy est nommée secrétaire de séance

1) Procès-verbal du 11 mars 2022.

Madame Douniol donne lecture du procès-verbal du 11 mars 2022.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu présenté.

2) Délibération : compte de gestion 2021

Monsieur Desrousseaux, 1^{er} adjoint au Maire, présente le compte de gestion 2021 tenu par la trésorerie de Moreuil qui présente un excédent d'investissement de 551.43 € et un excédent de fonctionnement de 256097.86 € à la clôture de l'exercice comptable 2021.

Soit un résultat cumulé en clôture de l'exercice 2021 laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 593446.18 euros et un déficit d'investissement de 155481.69 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la trésorerie de Moreuil de 2021.

3) Délibération : compte administratif 2021

Monsieur Desrousseaux, 1^{er} adjoint au Maire, présente le compte administratif 2021 tenu par la commune d'Arvillers qui présente un excédent d'investissement de 551.43 € et un excédent de fonctionnement de 256097.86 € à la clôture de l'exercice comptable 2021.

Soit un résultat cumulé en clôture de l'exercice 2021 laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 593446.18 euros et un déficit d'investissement de 155481.69 €.

Après délibération, Le Maire étant sorti de la pièce, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte Administratif de la Commune d'Arvillers 2021.

4) Délibération : taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition 2021 sur l'exercice 2022 en prenant en compte la modification du taux pour la taxe foncière bâti (taux communal 10.11 % + taux départemental 25.54 %). Le Produit fiscal attendu étant réajusté avec l'augmentation normale due à la réévaluation des bases d'imposition.

Taxes	Bases	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	0	0 %	0
Taxe foncière (bâti)	467600	35.65 %	166699
Taxe foncière (Non Bâti)	103900	24.81 %	25778
CFE	61500	16.44 %	10111
Produit fiscal total attendu			202588

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les taux d'imposition ci-dessus.

5) Délibération : subventions allouées 2022

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur le montant des subventions à attribuer pour le prochain budget 2022 aux associations.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité après délibération d'octroyer les subventions suivantes aux associations. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574.

ACPG CATM	0 €
Association Sportive	1370 €
Comité des fêtes	1500 €
ELSA	0 €
Football Club	650 €
Société de chasse d'Arvillers	450 €
CAPEM	58.80 €
Souvenir Français	100 €

6) Délibération : Affectation du résultat

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit).

Le conseil municipal après avoir entendu le compte Administratif de l'exercice 2021

Sachant qu'il convient de prendre en compte les restes à réalisés de 2021 en investissement qui s'élèvent à 88773.65 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice	256 097.86 €
Résultat antérieurs reportés	337 348.32 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 A AFFECTER	593 446.18 €
Solde d'Exécution d'investissement (Excédent)	551.43 €
Solde des restes à réaliser – besoin de financement	88 773.65 €
Report N-1 : D-001	156.033.12 €
BESOIN DE FINANCEMENT	244255.34 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE :	
A la couverture d'au financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	244255.34 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	349190.84 €
Total affecté au c/1068 en investissement :	244255.34 €

7) Délibération : budget 2022

Monsieur Le Maire présente les propositions budgétaires et demande au conseil municipal d'entériner la proposition de la commission des finances, après délibération le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité les crédits budgétaires s'élevant en section de recettes et de dépenses de fonctionnement à 724 804.84 € et en section de recettes et de dépenses d'investissement à 454 359.34 €.

8) Information du maire

- Monsieur le Maire explique que pour établir le budget, il a rencontré le Conseiller aux Décideurs Locaux de la commune, Mme Aurore Kins. Cette dernière demande à ce que le conseil municipal délibère au sujet des créances douteuses. Selon son estimation, le conseil municipal devrait prévoir 206.30 € à l'article 6817 en dépenses de fonctionnement pour les créances douteuses. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de prévoir 250 euros à l'article 6817 en section dépenses de fonctionnement.
- Monsieur le Maire explique par ailleurs que Mme Kins préconise de passer à la M57 au 1^{er} janvier 2023. En effet, le prestataire informatique LOGICOM travaillant avec les mairies, avait demandé de

limiter le nombre de communes qui passeraient en 2022 car il avait fort à faire avec la DSN (Déclaration Sociale Numérisée) mais l'objectif pour la trésorerie c'est d'avoir la totalité des communes en M57 d'ici le 1^{er} janvier 2024. Aussi, si le conseil municipal souhaite passer à la M57 avant cette date il convient de délibérer suivant l'accord de la trésorerie. Après délibération, et suite à l'avis favorable de la trésorerie de Montdidier, le conseil municipal décide à l'unanimité de passer à la M57 au 1^{er} janvier 2023.

- Monsieur le Maire explique qu'il a dû dans l'urgence prendre un nouveau prestataire (Multi services à Hangest en Santerre) pour effectuer les tontes et élagage des arbres. En effet, à deux semaines de la nouvelle saison l'entreprise Bourdeleau a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas continuer cette prestation, estimant travailler à perte. Malgré une relance et une proposition d'augmentation conséquente (+20%), un nouveau devis a été remis passant de 22980 € hors taxe à 35748 € hors taxe, soit plus de 55 % d'augmentation. Monsieur le Maire s'est vu dans l'obligation de refuser et de chercher un nouveau prestataire. Des devis seront à nouveau réalisés pour le prochain budget si celui qu'il a retenu cette année ne convient pas.

9) Questions diverses

Monsieur Soilleux demande s'il ne serait pas utile de repeindre les murs de la cantine. Monsieur le Maire explique que les murs sont en briques et que si l'on venait à mettre du placo cela ne resterait pas propre longtemps.

Plus d'observations étant soulevées, la séance est levée à 22h15

CONSEIL MUNICIPAL D'ARVILLERS

DU 3 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 3 juin, 20h30, le conseil municipal de la commune d'Arvillers, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. COTTARD Yves.

Présents : Monsieur Cottard Yves, Madame Moncond'huy Laetitia, Monsieur Boulanger David, Monsieur Dacheux Frédéric, Monsieur Soilleux Quentin, Monsieur Lepère Bruno, Madame Vandamme Claire, Monsieur Bonnefoy Thierry, Madame Douniol Alice, Monsieur Dumetz Pierre Gilles, Madame Darras Mélinda.

Absents excusés : Monsieur Desrousseaux Éric, Monsieur Noyon Mathias, Monsieur Brunel Michel, Monsieur Descamps Bertrand.

Pouvoirs : Monsieur Noyon Mathias donne pouvoir à Monsieur Soilleux Quentin, Monsieur Desrousseaux donne pouvoir à Monsieur Cottard Yves, Monsieur Descamps Bertrand donne pouvoir à Madame Claire Vandamme

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Madame Moncond'huy est nommée secrétaire de séance

1) Procès-verbal du 15 avril 2022.

Madame Douniol donne lecture du procès-verbal du 2 juillet 2022.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu présenté.

2) Délibération : Demande de subvention au titre de la DETR 2022

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de création d'une nouvelle classe à la rentrée scolaire 2022-2023. Pour cette création, du mobilier (chaises et tableau numérique) sont nécessaires.

Le coût estimé de cet investissement est de 3422.30 € hors taxe

Correspondant aux devis de la société Manutan Collectivités pour les chaises (422.30 € HT)

et de Somme numérique (3000 € HT)

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité le projet qui lui est présenté,
- sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR
- et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : 1368.92 € (40%)

Part revenant à la commune sur Fonds propre : 2053.38 € (60%)

Tva à la charge de la commune (récupérable par le biais du FCTVA) 684.42 €

3) **Délibération : délibération modificative au budget**

Monsieur le Maire explique devoir apporter une modification budgétaire afin d'octroyer une subvention complémentaire au comité des fêtes.

Pour cela il conviendrait de réaliser les opérations suivantes :

Article 678 en section dépenses de fonctionnement : - 750 €

Article 6574 en section dépenses de fonctionnement : + 750 €

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité après délibération d'octroyer la subvention complémentaire au comité des fêtes. Et approuvent les opérations d'écritures comptables ci-dessus.

4) **Délibération : colombarium**

Monsieur le Maire propose deux devis pour la pose d'un nouveau colombarium, identique à celui qui existe actuellement au cimetière.

Devis des Établissements Dubosqueilles : 6250 € HT

Devis des Établissements Hedin : 7283.33 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis des Établissements Dubosqueilles.

5) **Délibération : renouvellement de la délibération accroissement temporaire d'activité**

DELIBERATION PORTANT RECRUTEMENT SUR UN EMPLOI NON PERMANENT

SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

ARTICLE L. 332-13 ET L 332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il rappelle également que l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique autorise le recrutement d'agents contractuels dans le cadre du remplacement d'agents indisponibles. Il s'agit par exemple des contrats de remplacement d'un agent indisponible en raison de l'exercice de ses fonctions à temps partiel, d'un détachement ou d'une disponibilité de moins de 6 mois, d'un congé maladie, de maternité, etc.

Monsieur le Maire expose également aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir

- l'affranchissement manuel des lettres et colis ordinaire
- la vente de timbres-postes à usage courant
- la vente d'enveloppes et prêt à poster
- la réception de dépôt ou plus recommandés
- le retrait des lettres et colis en instance
- la réception des procurations courrier
- les transactions d'espèces (retrait, versement, paiement en mandat)
- la transmission au bureau centre postal
- réception du public
- l'entretien des locaux

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent contractuel le temps de l'indisponibilité de l'agent postal titulaire (congrés annuels, temps partiel, d'un détachement ou d'une disponibilité de moins de 6 mois, d'un congé maladie, de maternité, ...)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- D'autoriser le recrutement d'un emploi non permanent relevant du grade d'agent administratif contractuel pour effectuer les missions d'agent postal suite à l'accroissement temporaire d'activité pour des besoins saisonniers d'une durée hebdomadaire de travail égale à 21/35ème, pour faire face à des besoins saisonniers.
- La rémunération sera fixée au SMIC en vigueur à la date de la signature du présent contrat s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 article 6413 du budget primitif chaque année.
- Cette délibération est reconductible chaque année.

6) Informations du Maire

- Monsieur le Maire explique avoir reçu la facture de familles rurales pour l'année 2021. Il est à observer une augmentation raisonnable du coût de leur prestation à savoir 54546 € soit une augmentation de 4546 €.
- Monsieur le Maire explique ensuite avoir reçu une nouvelle convention de la FDE incluant une majoration pour l'effacement des réseaux électrique de la rue Saint Germain. Il explique que cette majoration serait dû au fait qu'en début de travaux la FDE avait décidé de mettre les lampadaires du mauvais côté de la rue alors que sur le devis initial ils étaient prévus comme à l'existant. Monsieur le Maire informe donc qu'il ne signera pas la convention. Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la décision de monsieur le Maire.
- Monsieur le Maire demande ensuite à établir le tour de garde des élections.

dimanche 12 juin 2022

Présidence : M Cottard Yves (8h00-13h00)

8h – 10h30 : Dacheux Frédéric – Douniol Alice

10h30 – 13h : Lepère Bruno – Bonnefoy Thierry

Présidence après midi : Monsieur Desrousseaux (13h -18h)

13h00 – 15h30 : Vandamme Claire – Soilleux Quentin

15h30 – 18 h : Moncond'huy Laetitia – Dumetz Pierre-Gilles

dimanche 19 juin 2022

Présidence matin : M. Cottard Yves (8h00-13h00)

8h – 10h30 : Darras Mélinda – Dacheux Frédéric
 10h30 – 13h : Dumetz Pierre-Gilles – Boulanger David
 Présidence après midi : Monsieur Desrousseaux (13h -18h)
 13h00 – 15h30 : Descamps Bertrand – Noyon Mathias
 15h30 – 18 h : Douniol Alice – Vandamme Claire

- Monsieur le Maire évoque ensuite un problème de salubrité pour le village concernant les chats errants.

Il rappelle à la population qu'il ne faut pas nourrir les chats errants au risque de les voir proliférer et s'installer sur le village.

Il rappelle également que dans le cadre où un animal serait retrouvé errant, blessé ou dangereux, ainsi que les animaux morts, la commune a une convention avec la communauté de commune Avre Luce et Noye pour le faire emmener à par la SACPA.

Toutefois concernant les colonies de chats libres il convient de passer une convention supplémentaire qui prendrait en charge le trappage, l'identification et la stérélisation et le relachage sur site.

Coût : 120 € par chat mâle capturé et 140 € par chat femelle capturée

Il demande donc aux membres du conseil municipal de délibérer.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de ne pas signer la convention. Car cela représenterait un coût trop important pour la commune.

Monsieur Dumetz fait par ailleurs observer que d'avoir des chats sur la commune évite la prolifération des rats car la commune n'a plus le droit de distribuer du raticide.

- Monsieur le Maire explique ensuite que le personnel de la cantine fait de plus en plus face à des comportements inadmissibles et des incivilités de la part des enfants. Il déplore le fait que des parents cautionnent le comportement de leur enfant en prenant le personnel de cantine pour des esclaves au service de leur enfant sous le motif qu'ils paient la cantine. Il rappelle que la cantine est un service pour les parents qui travaillent et que sans le personnel pour la faire tourner les enfants ne pourraient pas en bénéficier. Aussi, il demande aux membres du conseil municipal afin de faire adopter un chapitre « discipline » dans le règlement intérieur de la cantine existant. Tel qu'il suit :

Type de problème	Manifestation principales	Mesures
Mesures d'avertissement	Comportement bruyant et non policé Refus d'obéissance Remarques déplacées ou agressives	Rappel au règlement
Refus des règles de vie en collectivité	Persistance d'un comportement non policé. Refus systématique d'obéissance et agressivité caractéristique	Avertissement ou blâme suivant la nature des faits
Sanctions disciplinaires		
Non respect des biens et des personnes	Comportement provoquant ou insultant. Dégradations mineures du matériel mis à disposition	Exclusion temporaire
Menaces vis à vis des personnes ou dégradations volontaires des biens	Agressions physiques envers les autres élèves ou le personnel, dégradation importante ou vol du matériel mis à disposition	Exclusion définitive/Poursuites pénales

Mme Darras demande également à ce que s'il y a exclusion les repas soient tout de même facturés si ils ont été commandés.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité le règlement intérieur de la cantine et l'ajout du chapitre III – Discipline.

- Monsieur le Maire explique enfin avoir quelques soucis avec le prestataire pour la tonte et il se demande si ce dernier arrivera à tenir ses engagements. Il lui laisse l'année pour faire ses preuves mais il craint que seul ce dernier n'y arrive pas car le travail demandé nécessite plus de personnes.

Plus d'observations étant soulevées, la séance est levée à 22h20



CANTINE SCOLAIRE

La cantine scolaire fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 13 h 20, à la salle COCA, sauf pendant les périodes de vacances.

Les repas sont préparés par la **société API**, livrés le matin à partir de 6 h 00 et les menus affichés à l'école et à la salle COCA.

La cantine n'accueille pas les enfants ayant un régime particulier ou ayant des restrictions alimentaires. Aucun médicament ne sera administré aux enfants par le personnel de cantine.

Les repas sont commandés par la mairie, pour la semaine complète sans possibilité d'annuler ou de rajouter des repas, chaque semaine le mardi avant 11 heures

Votre enfant peut être inscrit de façon régulière.

Toute absence de votre part doit être **confirmée au secrétariat de la mairie**

Toute absence injustifiée est facturée sauf pour maladie, avec certificat médical à l'appui.

Enseignant absent le nombre de repas n'ayant pu être modifié auprès du fournisseur dans les délais impartis, ils pourront être retirés à la cantine **à partir de 10h45 et au maximum avant 11h15**. (pour le retrait des repas penser à se munir d'une boîte alimentaire hermétique). Les repas non retirés ne seront pas facturés.

Enfant Malade : Les parents peuvent également retirer les repas commandés qui n'ont pas pu être annulés à la cantine **à partir de 10h45 et au maximum avant 11h15**. Passé cet horaire aucun repas ne pourra être remis en raison de règles sanitaires et d'organisation du second service.

Le coût du repas est facturé 4 € payable à réception du titre de recette envoyé par la trésorerie de Moreuil à votre domicile. Le règlement devra se faire directement à la trésorerie de Moreuil.

TOUT REPAS NON DECOMMANDE SERA FACTURE

Le fonctionnement concerne la mairie et non l'école, vos interrogations ou doléances sont à **faire uniquement au secrétariat de mairie et non aux enseignants et au personnel de la cantine.**

La mairie :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 9 heures - Tél : 03.22.37.40.14.

Le mercredi, merci de laisser un message sur le répondeur ou sur la messagerie :

mairie.arvillers@wanadoo.fr

PENSEZ A COMMANDER LES REPAS DE VOS ENFANTS AVANT
LE 23 AOUT 2022 POUR LA RENTREE SCOLAIRE

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Virginie DUMETZ vous accueille du **LUNDI** au **SAMEDI** de **9h à 12h**.

Tél. : **03 22 94 40 30**



Vous pouvez effectuer les opérations suivantes :

- **Affranchissement de lettres et de colis**
(Prioritaire, économique ou recommandé)
- **Retrait de colis et de lettres recommandées**
(Présentation d'une pièce d'identité et de l'avis de passage)
- **Recharge téléphonie mobile**

Levée du courrier : Du **LUNDI** au **Samedi** à 11h.

Opérations financières :

- Remise de chèques sur CCP ou Épargne
- Versement d'espèces sur CCP ou Épargne → **MAXIMUM 500€** tous les 7 jours.
(Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de compte)
- Retrait sur CCP ou Épargne → **MAXIMUM 500 €** par personne tous les 7 jours.
(Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de compte chéquier ou carte uniquement)
 - **Recharge Mobile et abonnement de téléphonie**



GARDERIE ET ACCUEIL DE LOISIRS

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA GARDERIE :

- Le matin de **7h30 à 9h00** les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.
- Le soir de **16h30 à 18h30** les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.

La GARDERIE	
Le matin de 7h30 à 9h00	= 2 €
Le soir de 16h30 à 18h30	= 2,50 €
Le matin et le soir	= 4 €

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

- Les Mercredis de **7h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**, service de cantine assuré (inscription au secrétariat de mairie) et goûter.
- Pendant les Vacances* de **7h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**, service de cantine assuré et goûter.
(*) Vacances de la Toussaint, Février, Pâques et Juillet.

Ces prestations sont assurées par l'association **FAMILLES RURALES**.

CONTACT : **Béatrice** au **03 22 37 05 23** ou sur perisco.arvillers@gmail.com

le site internet de la commune
Au 1^{er} juillet 2022

Résumé		
Utilisateurs en ligne:	1	
	Visiteurs	Visites
Aujourd'hui:	94	316
Hier:	71	137
Les derniers 7 jours (Semaine) ::	406	2 037
Les derniers 30 jours (Mois) ::	1 710	7 836
Les derniers 365 jours (Année) ::	30 362	127 043
Total:	33 057	136 724

Il est ainsi établi que notre site rencontre un franc succès et démontre son utilité pour la population qui y trouve les informations qui lui sont utiles.



Pour la seconde édition des Journées Nationales de l'Agriculture, le dernier élevage laitier du village a ouvert ses portes le vendredi 17 juin après-midi avec l'accueil des plus jeunes élèves de l'école des Coquelicots.

Après un temps de préparation avec les institutrices, ce sont donc les classes de Mme SATONNET et de Mme MOULART qui sont venues découvrir le mode de vie, l'alimentation et la croissance des veaux.



Une brève présentation de l'évolution du matériel agricole a été faite avec des photos et d'anciens bidons à lait avec passoire et filtres.

La visite a été assurée par Nathalie, conjointe collaboratrice, titulaire du BPJEPS loisirs tous publics, la visite était adaptée au jeune public grâce à des devinettes comme pour retrouver le nom des veaux.

Le soleil était au rendez-vous, chaque enfant s'est vu offrir une casquette et le groupe SODIAAL a offert une boisson lactée (CANDY UP) à chaque enfant.

Chaque enseignante a reçu une enveloppe contenant une affiche souvenir pour la classe, des planches d'autocollants et des badges ainsi qu'un porte-clé et des sachets de semence de fleurs.



Vacances et Temps Péri-scolaire...

L'accueil de loisirs des vacances de printemps s'est tenu du 11 au 22 avril dernier.

Encadrés par : Clémence, Marie, Laure, Morgane et moi-même, 37 enfants ont participé aux divers ateliers mis en place.

Le temps était de notre côté pour profiter pleinement des activités extérieures, notamment la réfection de notre jardin de plantes aromatiques, la visite du "potager des princes" à Chantilly ainsi que nos grands jeux "Enquête au pays du chocolat" et "Jack et le haricot magique" très appréciés des petits gourmands.

Ainsi tout au long de ces bons moments, les enfants se sont amusés et ont découvert pour certains des talents de bricoleur !!

Rendez-vous pour l'accueil de cet été du 11 au 29 juillet.

A très Bientôt

Béatrice Scherpereel





Accueil de loisirs de Arvillers

Du 11 au 29 Juillet 2022

*Viens t'amuser
et faire le plein
de bons moments*

- De 9h à 12h et de 14h à 17h
- Service cantine et péricentre
(Dès 7h30 jusqu'à 18h)
- Pour les enfants de 3 ans à 12 ans
- perisco.arvillers@gmail.com
- Tel : 03.22.77.05.23

*Renseignements et inscriptions auprès de Béatrice à l'accueil périscolaire avant le 18 Juin
(Passée cette date, l'inscription ne sera validée qu'après vérification des places disponibles)*



6-12 ans

Répartition animation Camp SEMAINE 2-ArboréSens (Arvillers)

	Lundi 18/07	Mardi 19/07	Mercredi 20/07	Jeudi 21/07	Vendredi 22/07
Matin	10h-11h Accueil et présentation 11h-12h Habillage et installation	9h30-11h G1 Tir à l'arc G2 Escape Game 11h-12h30 G1 Escape Game G2 Tir à l'arc	9h30-11h G1 Grimpe d'arbres 11h-12h30 G2 Grimpe d'Arbres	9h30-12h30 Temps libre	9h30-11h Temps libre
Après-midi	13h30-15h G1 Activité manuelle G2 Jeu du Chevalier 15h-16h30 G1 Jeu du Chevalier G2 Activité manuelle	13h30-16h30 Temps libre	13h30-15h G3 Grimpe d'arbres 15h-16h30 Prépa Spectacle médiéval 19h30-21h30 Veillée Spectacle	13h30-15h G1 Rallye Nature G2 Taille de pierre 15h-16h30 G1 Taille de pierre G2 Rallye Nature	14h-16h Départ

ACCUEIL DE LOISIRS
ARVILLERS
SEMAINE DE CAMP
(DE 6 A 12 ANS)



ARBORÉSENS
BOVES

DU LUNDI 18 AU
VENDREDI 22 JUILLET 2022

Viens découvrir une semaine
en camp médiéval !

ATTENTION, PLACE LIMITEE

Renseignements et inscriptions auprès de Béatrice
à l'accueil périscolaire avant le :
Samedi 18 Juin 2022

*(Passé cette date, l'inscription ne sera validée qu'après
vérification des places disponibles)*

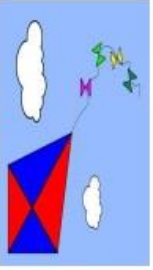
✉ perisco.arvillers@gmail.com
☎ 03.22.37.05.23



Summer
VIBES



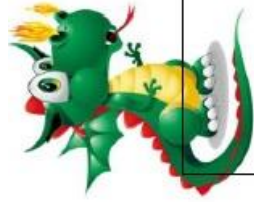
PLANNING ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS ARVILLERS ETE 2022 **semaine 1** « **VIVE LES VACANCES** »

	LUNDI 11/07	MARDI 12/07	MERCREDI 13/07	JEUDI 14/07	VENDREDI 15/07
ACCUEIL ECHELONNE 7h30 à 9h00	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....
Récréation/Radio 9h00 – 9h30	Jeux libres dans la cour	Jeux libres dans la cour	SORTIE DEPART 9H15	Jeux libres dans la cour	Jeux libres dans la cour
ACTIVITES DU MATIN 9h30 à 11h30	Atelier Créatif 	Atelier Créatif 	Parc du grand marais 	FERIE 	Atelier Culinaire 
TEMPS LIBRE 11h30 à 12h00	Jeux libres intérieurs et extérieurs	Jeux libres intérieurs et extérieurs		Jeux libres intérieurs et extérieurs	Jeux libres intérieurs et extérieurs
REPAS 12h-13h30	API RESTAURATION	API RESTAURATION	API RESTAURATION	API RESTAURATION	API RESTAURATION
ACCUEIL TEMPS CALME 13h30-14h30	Sieste pour les petits Jeux calmes	Sieste pour les petits Jeux calmes	Sportez-vous bien ! Du 6 au 31 juillet et du 3 au 28 août 	Sieste pour les petits Jeux calmes intérieurs pour les moyens - grands	Sieste pour les petits Jeux calmes
ACTIVITES DE L'APRES-MIDI 14h30 à 16h30	Les sports du Camping 	Je pédale 		FERIE 	Initiations sportives 
GOUTER et Bilan 16h30-17h00	Boisson, fruit ou laitage, gâteau.	Boisson, fruit ou laitage, gâteau.	RETOUR 17H30	Boisson, fruit ou laitage, gâteau.	Boisson, fruit ou laitage, gâteau.
DEPART ECHELONNE 17h00 à 18h00	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....

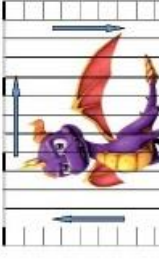


SPORTEZ-VOUS BIEN





PLANNING ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS ARVILLERS ETE 2022 Semaine 2 « Retour au Moyen-âge »

	LUNDI 18/07	MARDI 19/07	MERCREDI 20/07	JEUDI 21/07	VENDREDI 22/07
ACCUEIL ECHELONNE 7h30 à 9h	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....
RECREATION / Radio 9h00 – 9h30	Jeux libres dans la cour	Jeux libres dans la cour	Jeux libres dans la cour	Jeux libres dans la cour	SORTIE départ 9h15
ACTIVITES DU MATIN 9h30 à 11h30	Atelier Créatif La naissance de Max 	Atelier Créatif 	Atelier culinaire Les muffins de Max 	Atelier découverte Le laboratoire de Merlin 	Arboresens Boves Rallye Nature et Parcours motricité 
	Jeux libres intérieurs et extérieurs	Jeux libres intérieurs et extérieurs	Jeux libres intérieurs et extérieurs	Jeux libres intérieurs et extérieurs	
TEMPS LIBRE 11h30 à 12h00					
REPAS 12h-13h30	API RESTAURATION	API RESTAURATION	API RESTAURATION	API RESTAURATION	PIQUE NIQUE
ACCUEIL TEMPS CALME 13h30-14h30	Sieste pour les petits Jeux calmes	Sieste pour les petits Jeux calmes	Sieste pour les petits Jeux calmes	Sieste pour les petits Jeux calmes	Découverte du campement médiéval des moyens-grands
ACTIVITES DE L'APRES-MIDI 14h30 à 16h30	Grand jeu L'épée d'Arthur 	Tournois coopératifs 	Grand jeu Sauvez Max ! 	Jeux collectifs 	 Arboresens Boves Jeux libres sur le Site
	Boisson, fruit ou laitage, gâteau.	Boisson, fruit ou laitage, gâteau.	Boisson, fruit ou laitage, gâteau.	Boisson, fruit ou laitage, gâteau.	Retour 17h00
GOUTER et Bilan 16h30-17h00	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....
DEPART ECHELONNE 17h à 18h					



Découvrez le Moyen-âge avec Max le Dragon...





PLANNING ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS ARVILLERS ETE 2022 Semaine 3 « Nos amies les p'tites bêtes »

	LUNDI 25/07	MARDI 26/07	MERCREDI 27/07	JEUDI 28/07	VENDREDI 29/07
ACCUEIL ECHELONNE 7h30 à 9h00	Jeux, lecture, musique, décor d'automne...	Jeux, lecture, musique, décor d'automne...	Jeux, lecture, musique, décor d'automne...	Jeux, lecture, musique, décor d'automne...	Jeux, lecture, musique, décor d'automne...
RECREATION / Radio 9h00 – 9h30	Jeux libres dans la cour	Jeux libres dans la cour	Jeux libres dans la cour	Jeux libres dans la cour	Jeux libres dans la cour
ACTIVITES DU MATIN 9h30 à 11h30	Intervenant « Natur'Anim » Hôtel à Insectes 	Atelier créatif 	Atelier culinaire 	PARC DE COUPAVILLE 	Stands jeux fin de centre 
TEMPS LIBRE 11h30 à 12h00	Jeux libres intérieurs et extérieurs	Jeux libres intérieurs et extérieurs	Jeux libres intérieurs et extérieurs	Observation et découverte avec un intervenant sur place	
REPAS 12h-13h30		API RESTAURATION	API RESTAURATION	PIQUE NIQUE	
ACCUEIL TEMPS CALME 13h30-14h30	Sieste pour les petits Jeux calmes	Sieste pour les petits Jeux calmes	Sieste pour les petits Jeux calmes		
ACTIVITES DE L'APRES-MIDI 14h30 à 16h30	Intervenant « Natur'Anim » Hôtel à Insectes 	Jeux collectifs revisités 	Grand jeu On enquête... 	PARC DE COUPAVILLE Jeux de plein air, parcours, labyrinthe, structure gonflable...	Tous en fête! 
GOUTER et Bilan 16H30-17H00	Boisson, fruit ou laitage, gâteau.	Boisson, fruit ou laitage, gâteau.	Boisson, fruit ou laitage, gâteau.		Boisson, fruit ou laitage, gâteau.
DEPART ECHELONNE 17h à 18h	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	RETOUR 17H30 Jeux de société, lecture, musique, dessin.....	Jeux de société, lecture, musique, dessin.....



Découvre le Monde des « Minimoys »

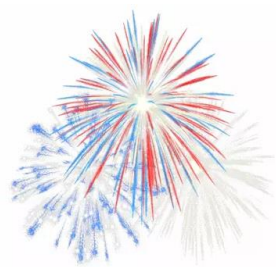


Le football club d'Arvillers a repris ses activités et est toujours à la recherche de nouveaux joueurs.



Le Football club d'Arvillers vous attend tous pour célébrer la fête nationale
Retrouvez ci- après le programme des festivités à l'occasion de la fête Nationale

Fête Nationale



ARVILLERS

13 JUILLET 2022

A PARTIR DE 19H30

Organisé par le FC ARVILLERS et la Commune



BARBECUE/BUVETTE

-FRITES SAUCISSES 5€

-FRITES MERGUEZ 5€

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

FEU D'ARTIFICE

- Imprimé par nos soins -

- Ne pas jeter sur la voie publique -